

# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de Coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-08 du 14 mars 2025

Objet : Approbation de modification de la Régie de recettes

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 7 mars 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel  
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat  
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon  
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de  
Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire, Cyril Rasse, suppléant

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Thomas Vatel, Edwina Etoire-Manika  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère  
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de  
Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel

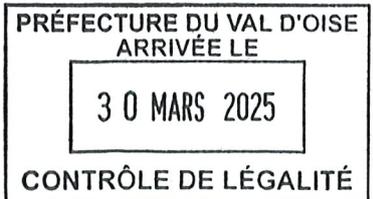
Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 17

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Chrystelle Yachir, Responsable Gestion administrative et structuration des sites, Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Mathieu Lamblin, Directeur par interim de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon  
(pour la prise de notes)



## CONSIDERANT,

- Le besoin d'adapter la régie de recettes à la saisonnalité de l'établissement en rendant le fonds de caisse fluctuant :
  - Du 1er février au 15 avril, puis du 1er septembre au 30 novembre, le fond de caisse se monte à 1 500,00 € et le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver sera de 10 000 €.
  - Du 16 avril au 31 août, le fond de caisse sera de 5 000,00 € et le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver sera porté à 20 000 €.
- L'avis conforme de l'agent comptable public ;

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'article 8 des statuts de l'E.P.C.C ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon ;

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Après en avoir délibéré, accepte que l'acte de création de la régie de recettes soit modifié.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 17

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le